

Les vœux du maire



Enfin des vœux en présentiel. Le maire et son conseil ont eu le plaisir d'inviter les habitants aux traditionnels vœux, salle Poirel, permettant d'un côté un bilan de l'année passée, mais aussi de l'autre une projection sur cette année 2023, en présence de Michel Marchal, conseiller départemental. Une cérémonie qui s'est clôturée par un pot de l'amitié.



En cuisine les préparatifs s'activent. Merci à toute l'équipe.

Travaux à l'aire de jeux

De nouveaux jeux sont arrivés et seront installés très prochainement. Afin de sécuriser la zone, le parc est actuellement inaccessible. La commission des travaux a déjà délimité les emplacements des installations, qui à terme, compléteront le parc de loisirs pour enfants.



**Tous ces jeux
seront installés très prochainement.**

Les travaux communaux

L'hiver est généralement le moment idéal pour faire des travaux en intérieur. Ils sont multiples et notamment tournés vers la seconde vie, connue aussi sous le nom d'économie circulaire. Au lieu de jeter, on donne une nouvelle vie à des objet ou des éléments. Voici quelques exemples de créations. La période hivernale, c'est aussi, quand le temps le permet, du broyage de branches, mais aussi l'entretien du matériel ou le nettoyage de la salle de sport.



Les infos du Foyer Rural



La marche nocturne

Elle a eu lieu le 03 février 2023, et à partir de 20h tout le monde était prêt à partir. Selon l'Est Républicain, la plus jeune avait 4 ans et la doyenne 77 ans. Au cours de cette randonnée nocturne de 7km en forêt (Pierre Plate), un point de ravitaillement a satisfait tout le monde. Au menu, friton grillé et verre de vin chaud ou boisson sans alcool. Pour animer cette soirée, les marcheurs ont fait la connaissance d'une conteuse qui leur a fait partager un récit en patois, avec bien sûr, la traduction. Arrivée à la salle Poirel, tous ont apprécié la soupe à l'oignon de Gilles. Une prochaine marche au printemps ? À suivre



La biodiversité : Une affaire de tous

Les services techniques ont créé cet hiver deux hôtels à insectes, huit nichoirs à mésanges et deux abris à chauves-souris. Ces dernières présentent des avantages incroyables pour votre jardin.

- Elles représentent près du quart de la population totale de mammifères, et ce sont les seuls mammifères qui volent.

- Soixante-dix pour cent des plus de 1 000 espèces se nourrissent exclusivement d'insectes, et certaines chauves-souris attrapent plus de 600 moustiques par heure.

- Seules trois espèces de chauves-souris propagent la rage (et vivent en Amérique centrale et en Amérique du Sud).

- Si vous placez une maison de chauve-souris dans votre cour, elle sera occupée dans l'heure.

Pourquoi attirer les mésanges dans le jardin ?

La mésange aime se délecter de tous les petits parasites qui peuplent nos jardins. En période de nidification, un couple peut capturer jusqu'à 500 insectes par jour pour nourrir ses oisillons auxquels s'ajoutent ceux qu'il consomme lui-même. La mésange débarrasse le jardinier de tous les indésirables : chenilles, pucerons, mouches, araignées, punaises, coléoptères. La mésange se plaît dans les grands arbres feuillus où elle se sent en sécurité. Enfin, la mésange bleue appréciera les plantes telles que la lavande et la menthe dont l'odeur repousse les parasites, protégeant ainsi son nid.

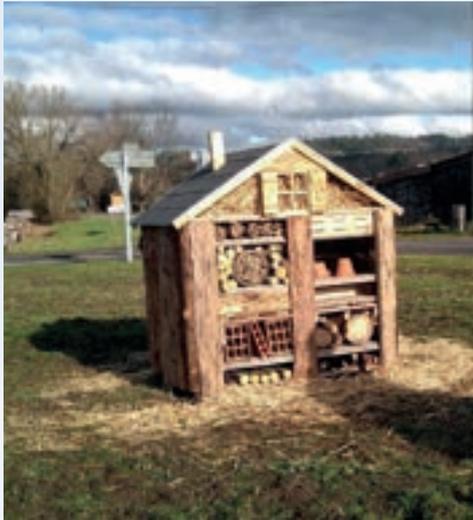
Astuce : un jardin pas trop tondu attirera les chenilles et pucerons dont ces oiseaux sont très friands. La mésange reste sédentaire dans les régions où les hivers ne sont



pas trop rudes. Vous pouvez l'aider à supporter la mauvaise saison en lui servant sa pitance d'octobre à mars. Proposez-lui une mangeoire en métal que vous nettoierez régulièrement afin d'éviter la transmission des maladies.

À noter : il est déconseillé de ravitailler les oiseaux à la belle saison car beaucoup d'entre eux adoptent un régime insectivore. Non seulement les oisillons sont exclusivement nourris avec des proies animales qui leur fournissent les protéines indispensables à leur croissance mais ils doivent aussi apprendre à s'alimenter par eux-mêmes pour garantir leur survie.





On oublie souvent à quel point les insectes sont importants dans notre jardin. L'hôtel à insectes va servir :

- à les protéger contre le froid.
- à leur permettre de se reproduire et survivre dans nos jardins

Combattre les parasites et procéder à la pollinisation.

Suite aux entretiens réguliers dans nos parcs et jardins (tonte, tailles...), on assiste à la disparition de certains écosystèmes importants.

Suite à aucun traitement chimique, on se retrouve vite envahi par de nombreux parasites. C'est là, l'importance des insectes auxiliaires.

Les insectes se répartissent des rôles différents :

- la protection des plantes contre les parasites
- la pollinisation, permettant aux plantes de se reproduire rapidement.

Favoriser la biodiversité.

La biodiversité est un élément indispensable à la vie sur terre. En attirant chez nous les insectes qui s'étaient éloignés faute d'abris ou de nourriture, nous faisons un grand geste pour la biodiversité ... mais aussi pour la chaîne alimentaire et ... à plus grande échelle, l'équilibre du monde.



7 insectes amis de votre jardin

1- Les Carabes :
Apprécient le bois (vieilles bûche ou morceaux de branches). Redoutables contre les limaces, escargots, chenilles et pucerons

2- Les Osmies :
L'hôtel à insectes leur permettent d'y pondre leurs œufs. Ces abeilles solitaires apprécient les bûches trouées ou tiges creuses, pour y laisser leurs œufs à l'abri.

Elles participent à la pollinisation

3- Les Coccinelles :
Elles aiment se poser sous des tas de feuilles mortes, dans des trous formés dans du bois ou des briques, dans des tiges creuses ou encore entre de fines planches de bois. Redoutable contre les pucerons.

4- Les Syrphes :
Apprécient les tiges à moelle (Sureau) et remplissent 2 rôles : participent à la pollinisation et leurs larves se nourrissent de pucerons.

5- Les pinces-oreilles :
Ils s'hébergent sous des pots de fleurs que l'on aura remplis de foin, de paille ou de fibre de bois. Idéal contre les pucerons et petites chenilles.

6- Les Chrysopes :
Elles aiment la fibre de bois, papier froissé ou des bûches percées. Prédateurs de pucerons, cochenilles et araignées rouges.

7- Les papillons :

Ils se réfugient dans un endroit rempli d'herbe, de pailles et de fleurs et participent à la pollinisation.

C'est pourquoi la création d'abris constitués de divers matériaux permettra d'attirer ces amis du jardin mais plus généralement de contribuer à la biodiversité.



À PARTIR DU 06 FÉVRIER 2023
à THIAVILLE-SUR-MEURTHE

VOS JOURS DE COLLECTE CHANGENT

(VOIR AU DOS)



RÉUSSIR ENSEMBLE
LA GESTION DE NOS DÉCHETS

retrouvez toutes les infos sur

www.trions.fr

COMMUNAUTÉ de
COMMUNES du TERRITOIRE de
Luneville à Baccarat

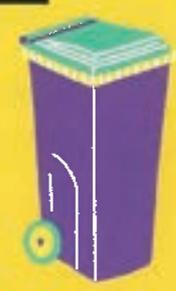
Collectes des déchets pour Thiaville de l'année 2023.

Sacs noirs : semaines paires

Jeudis 9 et 23 mars
Jeudis 6 et 20 avril
Jeudis 4 et 18 avril
Jeudis 1^{er} – 15 et 29 juin
Jeudis 13 et 27 juillet
Jeudis 10 et 24 août
Jeudis 7 et 21 septembre
Jeudis 5 et 19 octobre
Jeudis 2 – 16 et 30 novembre
Jeudis 14 et 28 décembre

 **UN JOUR IDENTIQUE POUR TOUTES MES COLLECTES**
Demandée lors des concertations citoyennes, la mise en place d'un jour identique pour les collectes se met en place à partir du 06 février :

- Sacs jaunes de tri sélectif : jeudi semaine impaire
- Bac d'ordures ménagères : jeudi semaine paire

JEUDI SEMAINE IMPAIRE	JEUDI SEMAINE PAIRE
THIAVILLE-SUR-MEURTHE	
	
SACS DE TRI SÉLECTIF	BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES <small>ATTENTION : FACTURATION INCITATIVE, CHAQUE LEVÉE EST DÉSORMAIS COMPTABILISÉE</small>

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

- CONSIGNES DE TRI
- HORAIRES DE DÉCHETTERIE
- CONSEILS PRATIQUES, RÉGLEMENT, ...



N° Vert 0 800 710 387

retrouvez toutes les infos sur

www.trions.fr

Sacs jaunes : semaines impaires

Jeudis 2 – 16 et 30 mars
Jeudis 13 et 27 avril
Jeudis 11 et 25 mai
Jeudis 8 et 22 juin
Jeudis 6 et 20 juillet
Jeudis 3 – 17 et 31 août
Jeudis 14 et 28 septembre
Jeudis 12 et 26 octobre
Jeudis 9 et 23 novembre
Jeudis 7 et 21 décembre

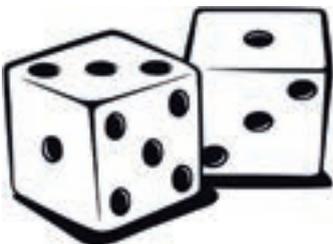
Tournoi du tennis de table des foyer ruraux

Dimanche 29 janvier à Thiaville-sur-Meurthe, 90 pongistes confirmés comme de loisir, se sont côtoyés et affrontés dans un esprit fair-play et convivial lors du rassemblement annuel organisé par le comité sportif des Foyers Ruraux. Des plus jeunes (6-10 ans) ou plus anciens (chut... On ne donne pas d'âge), la petite balle blanche a rebondi de 10h à 17h sur les 12 tables installées dans le gymnase. L'aspect compétitif n'étant qu'un prétexte à mieux se connaître entre les foyers ruraux de Bainville-aux-Miroirs, Choley-Ménillot, Eulmont, Faulx, Royaumeix, Thiaville, Velaine ss Amance, Ville-en-Vermois. Comme ils savent si bien le faire, les bénévoles du Foyer Rural et de la section tennis de table de Thiaville ont assuré l'installation, l'intendance et le rangement. Tandis que les autres Foyers participaient à la gestion du tournoi (arbitrage et organisation). Monsieur le Maire, l'équipe du Foyer et le club ont donné rendez-vous à tous les pongistes pour l'année prochaine.



Jouer ensemble Au Foyer Rural de Lachapelle

Certains Thiavillois sont intéressés pour jouer aux cartes ou à des jeux de société. Ils se réunissent le lundi et ont débuté leurs rencontres le 27 février dernier. Si vous désirez vous joindre à eux n'hésitez pas à contacter Michelle au 06 08 52 77 98.



Le Foyer Rural de Lachapelle propose le vendredi 17 mars, la fête de la Saint Patrick à partir de 19h, à la maison pour tous.

Message de la gendarmerie nationale

La thématique du mois LE DROPSHIPPING

Qu'est-ce que le dropshipping ?

Le dropshipping est une vente sur Internet dans laquelle le vendeur ne se charge que de la commercialisation et de la vente du produit. C'est le fournisseur du vendeur qui expédie la marchandise au consommateur. Le vendeur ne gère aucun stock et aucune logistique. Il n'a d'ailleurs jamais le produit vendu entre les mains.

Le dropshipping est-il légal ?

Cette méthode n'est pas interdite par la réglementation. Le vendeur doit néanmoins s'assurer que les produits proposés sont licites, conformes et non dangereux à la réglementation en vigueur. Il doit respecter les règles de la vente à distance et ne pas user de pratiques commerciales déloyales.

Les obligations d'information du vendeur

Le professionnel doit communiquer au consommateur les informations suivantes : Identité du professionnel / Identité de l'hébergeur / Information sur la date de livraison ou de l'exécution du service / Les caractéristiques du produit proposé / Le prix en euro toutes taxes comprises / Les garanties et le droit de rétractation.

Que dit la réglementation française ?

Dès lors que les produits mis en vente sont licites, ne présentent aucun danger et qu'ils respectent les normes en vigueur, le dropshipping est légal. Cette activité relève de la vente à distance. Une immatriculation au registre du commerce et des sociétés est obligatoire.



Comprendre le dropshipping ?



Suivre l'actu
de la gendarmerie



Attention aux dérives ...

L'intermédiaire revendra le produit X3 voir X10 le prix réel.
DONC ! Attention à la vrai valeur du produit acheté...
Attention au rôle des influenceurs qui font la publicité de certains produits sans en connaître vraiment les caractéristiques.
Attention à ce que l'on ne vous pousse pas à la consommation...
Attention aux vendeurs de produits qui n'existent pas, vous ne reverrez pas votre argent

L'association Canal Myrtille a 30 ans



A l'occasion de la dernière assemblée générale le 11 février dernier, Thierry, président de l'association, exprimait sa satisfaction sur une année encore bien remplie pour la radio locale, toujours plus présente sur les deux territoires. Rappelant quelques grands événements comme un premier salon de l'artisanat local ou de l'investissement pour maintenir en parfait état de marche la radio. Le président a profité des 30 ans de l'association pour remercier au nom de tout le conseil le président fondateur, Jean Couty, toujours membre du conseil d'administration, pour son

investissement et son dévouement à la radio locale. Jean, qui n'oubliera pas de citer Christiane Chaxel, co-fondatrice de l'association avec cette idée de créer un média local au coeur du village en 1993. Une idée originale que Michel Jacquet, maire de l'époque, suivra avec la création dans les grenier de la mairie. Il faudra attendre 1995 pour avoir l'autorisation

d'émettre, ce qui sera fait en novembre 1995, la radio en tant que tel fêtera donc ses 30 ans en novembre 2025.



Mairie : 03 83 71 41 73

École : 03 83 71 42 73

Gendarmerie : 03 83 75 34 82

Anti-poison : 03 83 32 36 36

SAMU - Urgences : 15



Police secours : 17

Pompiers : 18

Pharmacie (garde) 3237

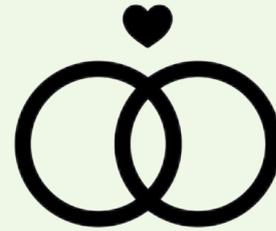
Médecin (garde) 03 83 75 34 82

EDF (garde): 09 72 67 50 54

Etat civil



Le samedi 18 janvier à 16h30, le maire procédait à la célébration de mariage civil de Virginie Cottel et de Mohamed Kerwahr. Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.



Collecte et déchetterie



Sacs noirs
Jeudis 9 et 23 mars
Jeudis 6 et 20 avril

Sacs jaunes
Jeudis 2 – 16 et 30 mars

Déchetterie de Baccarat

Lundi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
Mardi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
Mercredi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
Jeudi : Fermé
Vendredi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
Samedi : 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
Dimanche et jour férié : 9h - 11h45



Accueil mairie

	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	
Mardi	9h - 12h	18h - 19h
Mercredi	Fermée	
Jeudi	9h - 12h	
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 17h



Directeur de publication : Frédéric Thomas
Équipe rédactionnelle : Frédéric Thomas
Dominique George, Damienne Villaume
et Jonathan Fontaine
Mise en page : Vincent Guyot

Dépôt légal : 328/820 info@thiaville.com

Imprimé en mairie - Ne pas jeter sur la voie publique